

2538 Romont BE

PV

Assemblée bourgeoise -1- 2021

Vendredi 11 juin 2021 à 19h00

Cabane forestière

2538 Romont

Président : M. Kohler Valentin
Secrétaire : Mme Ertugrul Sude
Caissier : M. Voiblet Louis
Ayant-droit : 14

Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il annonce que l'assemblée bourgeoise a été convoquée par publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary no 15 du 23 avril 2021 avec l'ordre du jour dont il donne lecture, à savoir :

ORDRE DU JOUR :

1. Salutations et ordre du jour
2. PV de l'assemblée du 04.12.2020
3. Comptes 2020
4. Crédit : CHF 18'000.- pour le mur de la terrasse du restaurant communal
5. Proposition de prix de CHF 50.- par stère
6. Départ de M. Louis Voiblet et nomination au poste d'administrateur des finances
7. Informations sur le restaurant communal
8. Divers et imprévus

1. Salutations et ordre du jour

Le président salue l'assemblée et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Aucune. Le président demande que les personnes qui considèrent cette assemblée comme légalement constituée le manifestent en levant la main. C'est à l'unanimité que l'assemblée se reconnaît légalement constituée et accepte l'ordre du jour tel quel. Le président demande si quelqu'un souhaite proposer un scrutateur. Personne ne s'annonçant, le président nomme Camille Benoit et Didier Kohler. Ils sont élus à l'unanimité et annoncent 14 ayants droit.

2. PV de la dernière assemblée

Le PV a été mis sur internet. Aucune remarque. Le président annonce qu'aucune opposition n'a été formulée et admet que le PV est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2020

Le président passe la parole au caissier qui lit le rapport préliminaire. Il commente ensuite les différents comptes. Le président donne la parole à l'assemblée et demande s'il y a des questions. Un bourgeois demande pourquoi le compte forestier est si négatif. Le président répond que c'est principalement à cause des stères de bois et de la coupe des Bostryches, et ajoute que le Conseil est conscient de cette situation et annonce que le système actuel sera changé d'ici la fin de l'année. La secrétaire lit le rapport succinct. Les comptes sont

2538 Romont BE

acceptés à l'unanimité avec un actif et un passif de CHF 1'796'020.91 et un excédent de revenus de CHF 1'156.17. Le caissier annonce qu'avec le nouveau système MCH2, le plan comptable sera pas mal changé à l'avenir. Les comptes sont approuvés à l'unanimité avec remerciements au caissier pour le travail tout au long de l'année.

4. Crédit : CHF 18'000.- pour le mur de la terrasse du restaurant communal

Le président passe la parole à M. Roger Benoit. Il annonce que le Conseil a un devis d'environ CHF 16'000.- pour refaire le mur de la terrasse du restaurant communal en béton, car il est assez abîmé, il recommande d'accepter ce crédit. Quelques bourgeois posent des questions. Une idée de s'approcher avec la commune et ainsi de partager les frais a été ressortie et quelques bourgeois demandent de cerner un peu mieux la situation afin d'avoir d'autres projets. Un bourgeois ajoute donc que cela vaudrait la peine d'étudier un autre projet. Le crédit a été refusé par 12 voix contre 2 abstentions.

5. Proposition de prix de CHF 50.- par stère

Suite à une étude du Conseil, il sera possible de demander CHF 50.- par stère au lieu et place du bois. Les personnes intéressées devront communiquer leur décision au mois de janvier. Cette option demanderait une modification du règlement de jouissance pour la prochaine assemblée. Le prix par gaube se situe actuellement à CHF 67.- façonnage et TVA. La proposition a été acceptée à l'unanimité.

6. Départ de M. Louis Voiblet et nomination au poste d'administrateur des finances

Après plus de 11 ans de service en tant que caissier de la bourgeoisie de Romont, M. Louis Voiblet a décidé de quitter cette fonction. Pour le remplacer, le Conseil a donné sa préférence pour une collaboration avec la commune municipale, Mme Claudine Leisi. La gestion financière sera confiée à l'administratrice des finances, qui maîtrise parfaitement la gestion financière des communes et du MCH2. Les travaux seront facturés à l'heure par la commune municipale. Le montant de la licence du logiciel Prime se monte à CHF 1'750.-, soit la moitié de l'investissement total de CHF 3'446.-. L'autre moitié étant prise en charge par le syndicat des pompiers. Le montant du salaire à l'heure devra être encore déterminé. Mme Claudine Leisi est nommée à l'unanimité au poste d'administratrice des finances avec effet au 1^{er} juillet 2021. Le président remercie le caissier et offre un bon cadeau gastronomique. Le caissier le remercie et ajoute qu'il a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec la bourgeoisie.

7. Informations sur le restaurant communal

Mme Gobat annonce les nouveaux tenanciers du restaurant communal et présente la situation actuelle. Après plusieurs candidats, le Conseil a décidé de choisir M. Eugenio Ciccolepre et M. Fernando Javier Torre comme nouveaux tenanciers et ajoute que le restaurant sera une Sàrl. La cuisine sera principalement italienne et traditionnelle. L'ouverture est prévue mi-juillet, au plus tard le 1^{er} août selon les autorisations. Les locataires habitent dans le restaurant depuis le 4 juin 2021 suite à un incendie. Mme Gobat annonce également qu'un geste financier sera fait et que la location sera comptée à partir du 1^{er} août 2021. Le contrat sera prochainement signé et les clés seront données avec la signature.

2538 Romont BE

8. **Divers et imprévus**

- a) Montagne de Romont : il y aura une éventuelle modification de la ferme demandant un crédit d'environ CHF 100'000.- et qui sera soumis lors d'une prochaine assemblée. M. Benoit explique brièvement le projet et annonce que le Conseil a demandé plusieurs devis. Le seul problème est que le Conseil ne sait pas si la famille va continuer leur exploitation ou pas.
- b) Forêt : une éventuelle collaboration avec la bourgeoisie de Pieterlen concernant l'entretien de la forêt pourrait être envisagée. Le prix des stères sera sûrement aussi augmenté à CHF 80.-.

Le président donne la parole à l'assemblée.

1. M. Yvan Kohler annonce qu'un comité de pilotage pour le parc éolien a été créé. Ce parc éolien rapporterait beaucoup à la bourgeoisie et permettrait une participation à l'entretien des chemins de la montagne. La création du parc éolien dépend aussi de la réponse du tribunal fédéral concernant le parc éolien de la montagne de Granges. Ce projet demandera encore beaucoup de temps.
2. Un bourgeois fait une remarque concernant du bois qui traîne sur le chemin de la Charrière. Le président répond qu'une séance a été faite concernant les problèmes de bois.
3. Une bourgeoise demande à qui appartient la place de pique-nique. Le président et un autre bourgeois répondent que le terrain appartient à la bourgeoisie et la place de pique-nique à la commune.
4. M. Benoit rajoute que des plans étaient restés chez Robert, et des photocopies ont été faites. Un plan a donc été accroché au mur.

La parole n'est plus demandée. Le président remercie toutes les personnes qui s'intéressent aux affaires bourgeoises et invite l'assemblée à la traditionnelle grillade estivale. Il clôt l'assemblée à 20h24.

Pour l'Assemblée bourgeoise de Romont



Valentin Kohler
Président



Sude Ertugrul
Secrétaire